

Service en Ligne Affectation

Saisie des vœux du 6 au 27 mai 2024

Mesdames, messieurs,

Vous avez effectué la saisie d'au moins un vœu sur un établissement de l'académie de Créteil. Je vous invite à consulter et à prendre en compte les informations ci-dessous :

➤ Consignes à suivre à l'issue de la saisie des vœux

| CANDIDATS | DOSSIERS* | DATE RETOUR DOSSIER |
|--|--|------------------------------------|
| Emménageant ou en retour secteur | à envoyer à la DSDEN du lieu de résidence du représentant légal | 3 juin délai de rigueur |
| Sur une formation nationale ou sur une formation ouverte uniquement aux élèves des académies de Paris et Versailles | Pas de dossier à fournir | / |
| Demandant à entrer en 2de GT avec une demande de dérogation. | à envoyer à la DSDEN concernée « Demande d'assouplissement à la carte scolaire » https://orientation.ac-creteil.fr/vademecum-fiches-techniques/#Assouplissement | 14 mai délai de rigueur |

* Les dossiers d'affectation sont disponibles et téléchargeables sur le site de l'académie à l'adresse suivante : <https://orientation.ac-creteil.fr/dossiers-daffectation-fiches-de-suivi/>

➤ Envoi du dossier (avec toutes les pièces justificatives)

| DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE | ADRESSER LE DOSSIER AU SERVICE SCOLARITE |
|--|---|
| Seine-et-Marne 20, quai Hippolyte Rossignol77010 Melun Cedex | Division des élèves (DIVEL) Responsable : Madame MALTAVERNE ce.77divel@ac-creteil.fr |
| Seine-Saint-Denis 8 rue Claude Bernard 93008 Bobigny Cedex | Division des élèves (DIVEL) Responsable : Monsieur DUFOUR ce.93divel@ac-creteil.fr |
| Val-de-Marne Immeuble Saint- Simon 68 av du Général de Gaulle94011 Créteil Cedex | Division des élèves (DIVEL) Responsable : Madame BENSAID ce.94divel@ac-creteil.fr |

➤ Consultation des résultats via SLA à partir du 26 juin :

- Si votre enfant est affecté, la notification d'affectation sera envoyée par l'établissement d'accueil.
- Si votre enfant n'est pas affecté, vous devez vous rapprocher de votre établissement d'origine ou du service de scolarité à la DSDEN de votre lieu de résidence en cas d'emménagement dans l'académie de Créteil.

➤ Inscriptions pour les élèves affectés : jusqu'au 2 juillet 17h

- Vous devez suivre les instructions présentent dans la notification d'affectation. En cas de besoin, vous pouvez contacter directement l'établissement d'accueil.